

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux le vingt-huit janvier à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mme CARRE Annick, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : Mr GRELET Remy, Mme SONGY Catherine.

Mr Rémy GRELET a donné pouvoir à Mr Bruno CAPT.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Bruno CAPT est désigné pour remplir cette fonction.

### **POINT SUR LES TRAVAUX PLACE JEAN MOULIN ET MICRO CRECHE :**

Mr Gilbert PERNET indique que les travaux de voirie reprendront le 7 février prochain, les enrobés pourraient être réalisés semaine 11, en effet, les centrales pourraient rouvrir, en fonction des conditions climatiques.

Concernant les logements de Nov'Habitat : une pré-réception du chantier pourraient avoir lieu le 11 février 2022, mais pour l'instant les intérieurs ne sont pas terminés, par contre, l'entreprise BOITUZAT, qui réalise la voirie va pouvoir effectuer les enrobés. Mr le Maire indique que la date de la commission d'attribution des logements n'a pas encore été fixée et qu'il sera convoqué pour y participer.

Pour la micro crèche : les travaux s'achèvent.

Mr Pernet informe le conseil municipal que l'entreprise EUROVIA doit réaliser semaine 05 les parkings le long de la RD3 à proximité du distributeur de produits fermiers et du futur distributeur de pizzas.

### **DEVIS AUDICCE :**

Mr Benoît JACQUINET présente le projet d'aménagement d'un cheminement sur les bords de Marne et d'un chemin latéral à la route de Matougues-Juvigny. Ces projets doivent respecter certaines dispositions réglementaires. De ce fait, le bureau d'étude AUDICCE a été contacté pour réaliser une étude, le montant du devis se monte à 8100 € HT.

Mr le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite engager une étude pour réaliser ce projet.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour réaliser cette étude, mais souhaite demander un deuxième devis.

Mr Jacquinet souhaite faire travailler la commission « Plan » sur ce dossier.

### **LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 :**

Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29 - l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale,

**Considérant** l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal,

**Considérant** les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune de Matougues au cours des dernières années notamment la création de voiries nouvelles, modifiant le linéaire de voirie au 1er janvier 2022,

**Considérant** la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 17 811 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le linéaire de voirie communale à **17 811 mètres linéaires**,
- **autorise** Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022 et plus précisément la dotation de solidarité rurale (DSR).

**REPAS DES SAGES :**

Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL indique que le repas des sages pourrait être décalé en juin 2022 et se tiendrait un samedi.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

**SECURISATION DU PASSAGE A NIVEAU 50 :**

Mr Gilbert PERNET explique que la commune a été destinataire d'un diagnostic établi par la SNCF. Des panneaux de signalisation ont dû être déplacés sur leur conseil. La temporisation du feu rouge, installé avant le pont de Marne en arrivant de Juvigny, sera remise en fonction pendant 3 ans, en attendant de trouver une signalisation plus adaptée.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES MAIRES DU 25 JANVIER 2022 :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que des réunions avec les maires du secteur sont organisées tous les deux mois à chaque fois dans une commune différente. Ce mardi 25 janvier cette réunion s'est tenue à Matougues.

Le but est de confronter les expériences de chacun.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Mr Thierry GAUTHIER informe le conseil municipal qu'il a contacté Mme Blanc de Châlons Agglo pour la mise en place de réserves d'eau dans la cour de l'atelier Grande Rue et au stockage chemin de Champigneul. Des subventions à hauteur de 80 % peuvent être versées par l'Agence de l'Eau.

Il s'est déplacé dans la Commune de Courtisols qui a réalisé ces installations afin de récupérer des informations plus précises.

***Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H15.***

**Le Maire,  
Bruno ADNET**

